

Déclaration préalable de vente au déballage

(articles L310-2, L310-5, R310-8, R310-9 ; R310-19 du code du commerce et articles R321-1 et R321-9 du code pénal)

1- le déclarant

Nom, prénom ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : N°

Code Postal : Ville : Téléphone :

2- Caractéristiques de la vente au Déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail.....) :

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R.310-8 du code du commerce) :

Date du Début de la vente : date de fin : Durée en jours :

3- Engagement du Déclarant

Je soussigné, auteur de la présente déclaration, , certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux Articles L310-2, R310-8 et R310-9 du code du commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs le fait de procéder à une vente au déballage sans déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15000 euros (article L310-5 du code du commerce)

4- Cadre réservé à l'Administration

Date d'arrivée : N° d'enregistrement :

demande en recommandé avec AR récépissé de demande

Observations :